

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1996

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 16 décembre 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD (à partir de la question 7/a), HUMBERT, AUTARD, RUEFF, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE (à partir de la question 16), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT (à partir de la question 7/a), MM. ROIGNOT (à partir de la question 5/f), FERRÉOL, TISSOT, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN, DUVERGET, SALOMON (à partir de la question 7/a), TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. VIALATTE (à partir de la question 2), RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : MM. PINARD (jusqu'à la question 7/a), EDOUARD, LAGRANGE (jusqu'à la question 16), FOUSSERET, Mme BULTOT (jusqu'à la question 7/a), M. ROIGNOT (jusqu'à la question 5/f), Mmes DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER, MM. GIRARD, DUMONT, THIRODE, SALOMON (jusqu'à la question 7/a), VIALATTE (jusqu'à la question 2).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : MM. PINARD (jusqu'à la question 7/a), EDOUARD, LAGRANGE (jusqu'à la question 16), FOUSSERET, Mme BULTOT (jusqu'à la question 7/a), M. ROIGNOT (jusqu'à la question 5/f), Mmes DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER, MM. DUMONT, THIRODE, SALOMON (jusqu'à la question 7/a), VIALATTE (jusqu'à la question 2).

Mandataires : M. SCHWINT (jusqu'à la question 7/a), Mlle ZILLI, MM. FUSTER (jusqu'à la question 16), VUILLEMIN, SANCHEZ (jusqu'à la question 7/a), FERREOL (jusqu'à la question 5/f), THIRIET, BARETJE, LOYAT, Mme WEINMAN, MM. VIALATTE (jusqu'à la question 1), TABOURNOT (à partir de la question 2).

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a indiqué aux membres du Conseil Municipal le détail des différents documents remis ou déposés sur leur table :

- une motion du groupe «Les Verts - Besançon-Ecologie» relative au plan de circulation des bus,
- le nouvel agenda 1997 de la Ville de Besançon,
- le classeur diffusé par le Relais Jeunesse à l'attention de son public.

Il a ensuite félicité la CTB et la Société Berg Electronics pour les distinctions qu'elles ont obtenues récemment.

Enfin, il a présenté les condoléances de l'ensemble du Conseil Municipal à l'occasion du décès de l'épouse de M. Claude GIRARD, de la soeur de M. Simon VOUILLOT et de la belle-mère de M. Vincent FUSTER, épouse de M. Robert MOSER, ancien Maire-Adjoint.

L'ordre du jour a ensuite été examiné. M. le Maire a décidé de commencer par la question n° 16 (Déplacements au centre-ville - bilan, perspectives et propositions) afin de libérer plus rapidement le public particulièrement nombreux et intéressé par ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

16 - Déplacements au centre-ville - Bilan, perspectives et propositions

Lors de l'examen de cette question, M. le Maire a suspendu la séance en raison de manifestations du public. Les débats ont repris après une dizaine de minutes d'interruption.

Une motion présentée par les groupes «Une Force, une Volonté pour Besançon» et RPR a été repoussée (9 voix pour, 2 abstentions, 43 voix contre).

Le Conseil Municipal a ensuite adopté à la majorité (11 Conseillers votant contre) le projet «Plan Bus» dont l'application est prévue en juin 1997, concernant notamment le futur réseau en centre-ville et a autorisé M. le Maire à signer le contrat de modernisation avec l'Etat qui comprend principalement la réalisation de voies réservées aux transports urbains (montant forfaitaire : 1 686 340 F). Il a par ailleurs été décidé la création d'une commission extra-municipale.

1 - Exercice 1996 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

2 - Conseil Municipal :

a) Désignation de délégués :

a₁) UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Vincent FUSTER en qualité de délégué titulaire et M. Bernard HUMBERT en qualité de délégué suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

a₂) Association des Salins de Bregille - Centre Educatif Sainte-Odile - Centre de diagnostic, de traitement et de réadaptation sociale - Résidence Notre Dame

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants pour siéger à différents conseils d'établissements de l'Association des Salins de Bregille :

- Centre Educatif Sainte-Odile : Mme Paulette ZILLI
- Centre de diagnostic, de traitement et de réadaptation sociale : Mme Danièle TETU
- Résidence Notre Dame : M. Gérald SANTI.

b) Modifications :

b₁) Lycée Technique d'Etat Jules Haag

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Stéphane VENTARD pour siéger à la Commission Permanente du Lycée Technique d'Etat Jules Haag, en remplacement de M. Philippe HAGOPIAN.

b₂) Association Régionale pour le Développement de la COopération Décentralisée (ARDECOD) - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné, par permutation entre les deux Adjoints, M. Marcellin BARETJE comme délégué titulaire et Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER comme déléguée suppléante pour représenter la Ville à l'Association Régionale pour le Développement de la COopération Décentralisée.

b₃) Lycée Professionnel Condé : Commission Permanente - Représentation de la Ville - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Pierre NOT pour siéger à la Commission Permanente du Lycée Professionnel Condé, en remplacement de Mme Anne CUENIN.

3 - Association de l'Autoroute Atlantique - Rhin - Rhône - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation d'un délégué

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association de l'Autoroute Atlantique - Rhin - Rhône à compter du 1^{er} janvier 1997 et a désigné M. Bernard REGNIER comme représentant.

Une motion a également été adoptée à l'unanimité à l'occasion de la réalisation future de l'autoroute Langres-Belfort.

«Au moment où le Gouvernement vient de promettre aux élus locaux du Nord Franche-Comté la réalisation de l'autoroute Langres-Belfort, les élus de la capitale régionale qui se réjouissent de cette volonté de désenclavement de cette partie de la région réaffirment par la même occasion leur très ferme attachement aux autres projets routiers vitaux pour la Franche-Comté et qui concernent directement Besançon.

C'est dans cet esprit que les élus bisontins demandent en particulier au Ministre des Transports de leur confirmer que restent prioritaires l'inscription au schéma autoroutier de la liaison Besançon-Poligny et la réalisation de la liaison rapide Besançon-Pontarlier-Vallorbe».

4 - District du Grand Besançon :

a) Protocole d'Occupation du Patrimoine Social - Extension et transfert au District du Grand Besançon - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au transfert du Protocole d'Occupation du Patrimoine Social au District du Grand Besançon et a adopté le projet de convention de sa mise en oeuvre qui concrétise l'ouverture aux communes et à l'ensemble des partenaires du logement social ainsi qu'une simplification de son fonctionnement.

M. le Maire, Président du District, n'a pas pris part au vote.

b) Charte d'aménagement - Opérations concernant la Ville - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé l'inscription des projets de la Ville retenus par la Charte d'aménagement du District du Grand Besançon et a donné son accord pour le financement de ces opérations dont le détail est le suivant :

	Coût du projet TTC	Financement		
		Etat	Région	Ville
Amélioration du cadre de vie				
- Aménagement de la Place du marché Etudes préopérationnelles	1 809 000	375 000		1 434 000
- Résorption de la friche industrielle des Prés de Vaux - Etude globale	603 000	150 000	150 000	303 000
- Projet d'un parc urbain à Planoise Conception paysagère	1 900 000	750 000	394 000	756 000

M. le Maire, Président du District, n'a pas pris part au vote.

c) XI^{ème} Plan - Infrastructures de communication - Participation de la Ville de Besançon au financement des voiries d'agglomération

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord pour le versement exceptionnel en 1996 de la somme de 792 500 F et a adopté les modalités définies jusqu'à la fin du XI^{ème} Contrat de Plan.

M. le Maire, Président du District, n'a pas pris part au vote.

5 - Personnel Communal :

a) Emploi de directeur de la communication

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à pourvoir cet emploi par un agent contractuel à temps complet rémunéré à l'indice brut 757 et à signer les contrats à intervenir, établi pour une durée maximale de 3 ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction).

b) Transfert des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le transfert des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale afin d'assurer une meilleure efficacité et une meilleure gestion des personnels et des moyens.

M. le Maire, Président du CCAS, n'a pas pris part au vote.

M. VUILLEMIN, au titre de la procuration qu'il avait de la part de M. FOUSSERET, Vice-Président du CCAS, n'a pas pris part au vote.

- c)** Mise à disposition de personnel communal affecté à l'Association pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dans la région de Besançon - Mission Locale pour l'Emploi

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de l'harmonisation des rémunérations du personnel mis à disposition de l'Association pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes avec celles des agents contractuels de la Ville et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

- d)** Gestion des activités des centres de loisirs enfants et clubs adolescents «Amitié et Acacias» - Avenant à la convention Ville de Besançon/Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les dispositions suivantes :

- rattachement de la gestion et des agents du centre de loisirs et club adolescents Acacias au Centre Communal d'Action Sociale

- rattachement de la gestion et d'un agent du centre de loisirs et clubs adolescents Amitié à la Ville, l'autre agent restant placé sous l'autorité du Centre Communal d'Action Sociale.

Il a également autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention passée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire, Président du CCAS, n'a pas pris part au vote.

M. VUILLEMIN, au titre de la procuration qu'il avait de la part de M. FOUSSERET, Vice-Président du CCAS, n'a pas pris part au vote.

- e)** Contrats Emplois Solidarité - Signature d'une charte Qualité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une charte de qualité avec M. le Préfet du Doubs afin d'améliorer le dispositif d'insertion et le suivi des personnes en Contrat Emploi Solidarité.

- f)** Adhésion au régime d'assurance chômage pour les apprentis

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les apprentis municipaux destinée à prévenir les risques d'indemnisation à l'issue de la période d'apprentissage.

- g)** Cabinet du Maire - Inscription au budget 1997 de crédits relatifs aux collaborateurs de cabinet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté l'inscription au budget primitif 1997 d'une somme de 550 000 F en vue de recruter deux collaborateurs de cabinet pour la publication de BVV.

6 - Garanties d'emprunts :

a) à l'Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 - Programme d'acquisition-amélioration de 22 logements PLAI à Besançon La Compassion 17, 19 rue du Chapitre - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 400 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) à l'Office Public d'HLM de Besançon :

b₁) Amélioration de 8 logements PLA Très Sociaux 47, Grande Rue à Besançon - Bail emphytéotique - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 892 065 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition par bail emphytéotique à l'Office Public d'HLM de Besançon de l'immeuble sis 47, Grande Rue et a accordé sa garantie pour le prêt.

M. TISSOT, Président de l'OPHLM de Besançon, n'a pas pris part au vote.

b₂) Acquisition-amélioration de 2 logements PLA Très Sociaux 76, rue des Granges à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 174 837 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'OPHLM de Besançon, n'a pas pris part au vote.

b₃) Opération de réhabilitation 13 E et F, rue Brulard :

b_{3.1}) 4^{ème} tranche de travaux correspondant à 100 logements et deux ateliers d'artistes - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PALULOS de 13 004 775 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'OPHLM de Besançon, n'a pas pris part au vote.

b_{3.2}) Création de deux ateliers d'artistes - Baux au profit de la Ville - Contrat avec les artistes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer :

- les baux consentis par l'Office Public d'HLM de Besançon relatifs à deux ateliers logements mis gratuitement à disposition pendant un an à deux artistes en échange de la réalisation d'une oeuvre plastique ou d'une action éducative artistique (loyers à la charge de la Ville : 3 269,07 F/mois + 1 200 F de charges et 3 287,71 F/mois + 1 200 F de charges),

- les contrats à intervenir chaque année avec les artistes choisis.

M. TISSOT, Président de l'OPHLM de Besançon, n'a pas pris part au vote.

c) à la Société Anonyme de Franche-Comté - Construction de 28 logements collectifs PLA + garages rue Blaise Pascal à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 9 203 386 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

d) aux Amis et Compagnons d'Emmaüs - Aménagement de 12 chambres pour logement et accueil de personnes sans abri chemin des Vallières à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 900 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7 - Comptabilité - Exercice 1996 :

a) Budget supplémentaire

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et neuf s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire de l'exercice courant dont les balances sont arrêtées comme suit :

- Budget principal

Recettes	344 879 892,44 F
Dépenses	321 564 702,33 F
Excédent global	23 315 190,11 F

- Budget du Service des Eaux

Recettes	8 715 220,65 F
Dépenses	3 690 868,64 F
Excédent global	5 024 352,01 F

- Budget du Service Assainissement

Recettes	28 781 272,12 F
Dépenses	27 279 968,00 F
Excédent global	1 501 304,12 F

- Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Recettes	105 789,15 F
Dépenses	- 3 971,00 F
Excédent global	109 760,15 F

- Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

Recettes	1 581 938,00 F
Dépenses	1 581 938,00 F
Excédent global	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 29 950 606,39 F.

- b) Ouverture de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires

Adopté à la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et neuf s'étant abstenus.

- c) Transfert de crédits

Adopté à la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et neuf s'étant abstenus

- d) ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 4^{ème} fraction de l'avance en compte d'associé

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

- e) Prêt de fin d'exercice

Adopté à la majorité, deux Conseillers ayant voté contre.

- f) Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt :

- f₁) Parc des expositions et des Congrès.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire, Président de l'Association du Parc des expositions et des Congrès n'a pas pris part au vote.

f₂) GARE

Adopté à l'unanimité.

f₃) Complexe Sportif de Saint-Claude - Financement des installations du CO.PSB

Adopté à l'unanimité.

g) Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

h) Comptabilité M14 - Amortissement - Création de nouvelles familles de biens

Adopté à l'unanimité.

i) Avance de trésorerie à l'association de gestion du PLIE - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé à l'association de gestion du PLIE une avance de 2 MF destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

8 - Comptabilité - Exercice 1997 :

a) Budget général - Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de taux

Adopté à l'unanimité.

b) Lignes de trésorerie

Adopté à l'unanimité.

9 - Assainissement - Participation financière aux travaux de branchements à l'égout - Nouvelles modalités

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les nouvelles dispositions tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 1997 :

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il sera établi un devis prévisionnel approuvé par le demandeur. En cas de dépassement du coût, le montant facturé sera conforme au devis. En cas de coût inférieur au devis, c'est le montant réel qui sera facturé.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre d'extension du réseau d'assainissement

Le principe d'une participation financière représentative du coût moyen de construction des branchements réalisés dans le cadre de travaux neufs est maintenu. Ce montant est fixé à 6 987 F HT (+ 2 % par rapport à 1996).

10 - Citadelle de Besançon - Homologation des tarifs pour l'exercice 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a homologué les tarifs pour 1997 :

	du 28/6/1997 au 31/8/1997	du 2/1/1997 au 27/6/1997 et du 1/9/1997 au 31/12/1997
1 - Tarifs individuels		
. Adulte tarif normal	52 F	46 F
. Adulte tarif réduit (sur présentation de justificatifs) * résident villes jumelées avec Besançon * militaire appelé * étudiant, apprenti (jusqu'à 26 ans inclus), scolaire > 14 ans * famille nombreuse (\geq 3 enfants) * handicapé	42 F	36 F
. Enfants 4/14 ans	32 F	26 F
. Enfant < 4 ans	0 F	0 F
2 - Abonnements annuels (12 mois consécutifs)		
. Enfants 4/14 ans	80 F	80 F
. Adulte	120 F	120 F
. Famille	260 F	260 F
3 - Tarifs groupes		
. Adultes (à partir de 20 personnes)	35 F	35 F
. Enfants (à partir de 10 personnes)	20 F	20 F
. Scolaire bisontins (<i>sur présentation de justificatifs</i>) et groupes militaires quelle que soit l'origine géographique (<i>avec obligation d'être en uniforme et accompagné</i>)	0 F	0 F

M. le Maire, Président de la SEM de la Citadelle, n'a pas pris part au vote.
M. VUILLEMIN n'a pas pris part au vote au titre de la procuration qu'il avait de la part de M. FOUSSERET, Vice-Président de la SEM de la Citadelle.

11 - Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe d'usage pour 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 270 F/tonnes le taux de la taxe d'usage pour 1997.

12 - Ressources budgétaires pour 1997 - Fixation des tarifs, taxes et droits

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité moins deux abstentions pour l'ensemble des tarifs à l'exception toutefois des tarifs concernant l'assainissement (point XXII) pour lequel il s'est prononcé à l'unanimité moins neuf abstentions.

13 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 1997 - Exonération en faveur des établissements soumis à la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets banals d'activité professionnelle

Adopté à l'unanimité.

14 - Subventions :

a) du secteur Relations Publiques, pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

. 3 000 F à la Ligue/FOL pour le colloque «Citoyenneté et Sida»

. 3 000 F à la Ligue de Franche-Comté de Tennis pour l'organisation du Congrès National des Médecins du Tennis.

b) du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

1) à des associations

* **462 F** au Sport Nautique Bisontin pour le déplacement à Pavie (Italie) de 5 kayakistes pour participer à une compétition internationale de canoë-kayak du 6 au 8 septembre 1996 (échange sportif).

* **980 F** à la Jeune Chambre Economique pour l'accueil de 14 membres de la Jeune Chambre Economique de Huddersfield (Angleterre) du 21 au 27 juillet 1996 (échange professionnel).

* **5 100 F** à l'Association Comté-Baltique-Amour pour le déplacement à Tver (Russie) de 33 de ses membres du 19 septembre au 3 octobre 1996 (échange culturel).

* **1 425 F** à l'AROEVEN pour le déplacement à Munich (Allemagne) de 15 jeunes du 7 au 21 juillet 1996 (échange culturel et linguistique).

2) à des établissements scolaires

* **2 000 F** au Foyer socio-éducatif du Collège Proudhon pour le déplacement de 27 élèves à Gehrden (Allemagne) du 15 au 26 octobre 1996 (échange scolaire).

* **2 500 F** au Foyer socio-éducatif du Collège Proudhon pour le déplacement de 24 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 4 au 16 octobre 1996 (échange scolaire).

M. l'Adjoint BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN, n'a pas pris part au vote concernant cette association.

c) du secteur Politique de la Ville, pour la régie des quartiers au titre du premier équipement (solde)

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à verser le solde de la subvention d'équipement à la régie des quartiers, soit 111 402,57 F.

d) du secteur Politique de la Ville à la Mission Locale

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer à la Mission Locale une subvention exceptionnelle de 9 200 F pour l'organisation d'une journée au Forum National «L'aventure des Métiers» à la Villette.

e) du secteur Economie - Emploi - Tourisme, aux unions locales de syndicats et aux organismes d'étude et de formation

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- aux Unions Locales de Syndicats (une part fixe et une part proportionnelle en fonction des critères de représentativité)

Organisation	Subvention 1995	Représentativité (élections prud'homales 1992 - élections SS 1983)	Propositions 1996
CNCRSF	7 970 F	-	7 970 F
CGT	42 604 F	23,62 %	42 604 F
CGT-FO	41 285 F	22,58 %	41 285 F
CFDT	49 420 F	29,00 %	49 420 F
CFTC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
CGC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
TOTAL			197 999 F

Organismes	Subvention 1995	Propositions 1996
FEN	3 129 F	3 129 F
FSU	5 321 F	5 321 F

- aux organismes d'études de formation :

Organismes	Somme accordée en 1995	Somme proposée pour 1996
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF-FO	25 310 F	25 310 F

15 - Encaissement et réaffectation de subventions :

a) Politique de la Ville - Dispositif «A Tire d'Aile» - Encaissement et réaffectation d'une participation au District

Adopté à l'unanimité (12 000 F à titre de participation au balisage de sentiers de randonnée pédestre).

M. le Maire, Président du District, n'a pas pris part au vote.

b) Ecole maternelle Kennedy - Incendie du 23 octobre 1996 - Encaissement de l'indemnité de sinistre et réaffectation

Adopté à l'unanimité (296 381 F).

c) Immeuble communal 18, rue Haag - Incendie du 5 septembre 1996 - Encaissement de l'indemnité de sinistre et réaffectation

Adopté à l'unanimité (128 471 F).

d) Orchestre de Besançon - Réaffectation d'une recette

Adopté à l'unanimité (107 000 F de M. Didier BRUNEL pour prise en charge des frais d'organisation du concert du 18 octobre 1996 ainsi que de la rémunération des musiciens).

16 - Déplacements au centre-ville - Bilan, perspectives et propositions

Ce point a été traité en début de séance.

17 - Stationnement payant sur voirie - Parcs de stationnement et fourrière à véhicules - Délégation de gestion - Contrat de gérance

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier, par convention de gérance à la Société Via-Stationnement, la gestion du stationnement payant de surface, des parcs de stationnement en ouvrage de la Mairie et Allende et en enclos de Cusenier et Saint-Paul ainsi que de la fourrière municipale à véhicules et à autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

18 - Camping municipal de Besançon - Chalezeule :

a) Délégation de gestion - Contrat d'affermage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- déléguer la gestion du camping municipal de Besançon-Chalezeule à la Fédération Française de Camping Caravaning,

- autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir,

- approuver les tarifs suivants pour l'année 1997 :

Tarif journalier :

	Basse saison du 1^{er} mai au 30 juin et au 1^{er} au 30 septembre	Haute saison du 1^{er} juillet au 31 août
Campeur	14 F	16 F
1/2 tarif pour enfant jusqu'à 7 ans	7 F	8 F
Emplacement	21 F	24 F
Emplacement Grand Confort Caravane	25 F	28 F
Supplément animaux (chiens)	5 F	6 F

Prestations supplémentaires par jour :

Branchement électrique :	4 ampères	17 F
	6 ampères	23 F

Tarif journalier «GARAGE MORT» :

Basse saison		Haute saison	
1 ^{er} avril - 30 mai	12 F	1 ^{er} juillet au 31 octobre	45 F
1 ^{er} juin - 30 juin	15 F		
1 ^{er} septembre - 30 septembre	15 F		

Nota : Les redevances journalières de séjour s'entendent par période de 24 heures ou partie de 24 heures (toute période de 24 heures commencée est donc due). Les emplacements doivent être libérés à 12 heures.

En raison des problèmes d'encaissement et de change, les «travellers-chèque» ne sont pas admis en règlement des redevances.

Tarif Visiteurs :

- les visites de moins de deux heures ne sont possibles qu'après accord de la Direction,
- au-delà de deux heures, tout séjour d'invités de campeurs séjournant sur le terrain est facturé :
 - . 16 F par personne - 8 F par enfant de moins de 7 ans en haute saison
 - . 14 F par personne - 7 F par enfant de moins de 7 ans en basse saison
- la redevance «invité» est facturée sur le compte du campeur invitant.

Forfait longue durée :

Il s'élève à 1 900 F du 1^{er} avril au 30 septembre.

Parcage d'hiver (terrain fermé) :

Forfait du 1^{er} octobre au 31 mars : 130 F par mois.

UNE REDUCTION de 10 % SUR LES TARIFS CI-DESSUS (à l'exception des prestations supplémentaires) EST CONSENTIE AUX :

- membres d'une association affiliée à la FEDERATION FRANÇAISE DE CAMPING ET DE CARAVANING et porteurs de la vignette FFCC au millésime de l'année en cours,
- CAMPEURS de nationalité étrangère porteurs de la CARTE CAMPING INTERNATIONALE.

Les autres campeurs (français ou étrangers) ne pouvant présenter d'attestation d'assurance Responsabilité Civile camping-caravaning doivent acquitter une prime d'assurance journalière de 1,50 F par personne.

b) Travaux de mise aux normes - Demande de subventions du Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet pour les travaux de sécurité et de mise en conformité du camping dont l'estimation totale s'élève à 2 300 000 F et autorisé M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général du Doubs.

19 - Halte Nautique de Besançon - Délégation de gestion - Convention entre la Ville de Besançon et l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- déléguer la gestion de la Halte Nautique à l'Office du Tourisme,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Il est proposé de mettre en place :

- un tarif haute saison du 15 juin 1997 au 15 septembre 1997
- un tarif basse saison du 16 septembre 1997 au 14 juin 1998.

Tarif journalier :

Catégories de bateaux selon la longueur	Basse saison	Haute saison
Moins de 6 mètres	10 F	18 F
De 6 à 8 mètres	15 F	25 F
De 8 à 10 mètres	20 F	35 F
De 10 à 12 mètres	25 F	45 F
Plus de 12 mètres	30 F	50 F

Electricité 10 F/jour.

Tarif mensuel :

Catégories de bateaux selon la longueur	
Moins de 6 mètres	150 F
De 6 à 8 mètres	200 F
De 8 à 10 mètres	250 F
De 10 à 12 mètres	300 F
Plus de 12 mètres	400 F

20 - Patinoire La Fayette - Exploitation du bar-restaurant - Prorogation du contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention liant la Ville à la Société BONNET du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1998, moyennant une redevance forfaitaire de 30 000 F.

21 - Contrat de Ville - Quartier Palente/Les Orchamps - Convention d'occupation et de gestion du domaine SAFC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention avec la SAFC, définissant les modalités d'intervention de la Ville pour réaliser diverses opérations d'aménagement sur des terrains appartenant à la SAFC.

22 - Los Production - Avenant au contrat conclu avec l'association - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec l'association Los Production en raison de sa nouvelle dénomination «Los Production et Compagnie» et lui a accordé une subvention de 100 000 F.

Par ailleurs, suite à l'intervention de M. POMEZ, Conseiller Municipal, relative à la situation des intermittents du spectacle face à la réforme de leur système d'indemnisation de chômage, le Conseil Municipal a décidé d'apporter son soutien à leurs revendications.

23 - Usine d'incinération des Ordures Ménagères :

a) Avenant n° 4 au contrat d'exploitation lié au déferraillage des mâchefers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cet avenant qui porte notamment sur les modifications des sommes versées par la Ville à la SECIP et des modalités d'enlèvement des mâchefers déferrailés.

b) Evacuation partielle de mâchefers de l'usine d'incinération en centre d'enfouissement technique de classe 2 - Lancement de la procédure d'appels d'offres

Adopté à l'unanimité.

24 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Programmation de la première tranche financière et approbation du plan de financement - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les dispositions suivantes :

- approbation du plan de financement

	1997 7 000 000 F (1^{ère} tranche financière)	1998 12 000 000 F (2^{ème} tranche financière)	1999 5 400 000 F (3^{ème} tranche financière)	TOTAL des travaux de bâtiment (MH) 20 240 000 F HT 24 400 000 F TTC
- Part Etat	1 915 400 F	3 283 600 F	1 477 600 F	6 676 600 F
- Part Conseil Général du Doubs	1 700 000 F	1 700 000 F	1 700 000 F	5 100 000 F
- Part Ville de Besançon				
- Montant HT	2 189 000 F	4 966 600 F	1 300 000 F	8 455 600 F
- TVA 20,60 %	1 195 600 F	2 049 800 F	922 400 F	4 167 800 F
Totaux TTC	7 000 000 F	12 000 000 F	5 400 000 F	24 400 000 F

- lancement de l'opération de travaux de bâtiment pour une première tranche financière d'un montant de 7 000 000 F TTC (début : second semestre 1997).

Il a également autorisé M. le Maire à renouveler la demande de participation financière de l'Etat pour la première tranche fonctionnelle.

25 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade principale (1^{ère} tranche conditionnelle de travaux) - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé la réalisation des travaux de restauration de la façade principale,

- adopté le plan de financement suivant dont le coût total est de 2 000 000 F :

. Etat : 829 100 F soit 50 % du montant hors taxes

. Département du Doubs : 414 500 F soit 25 % du montant hors taxes

. Ville de Besançon : 756 400 F incluant la part totale de TVA à 20,6 %

- autorisé M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat et du Département du Doubs.

26 - Eglise Saint-Hippolyte de Velotte - Réfection de la charpente et de la couverture - Adoption du projet - Lancement de l'appel d'offres - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux pour un montant total de 640 000 F TTC, autorisé M. le Maire à solliciter la participation financière du Département du Doubs et à signer le(s) marché(s) à intervenir après appel d'offres ainsi que le(s) avenant(s).

27 - Synagogue 2, rue Mayence - Travaux d'entretien - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (participation de la Ville de 20 000 F pour un coût total de 82 666,11 F).

28 - Gymnase des Clairs-Soleils - Réfection des façades - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les travaux de réfection des façades (coût total estimatif : 600 000 F TTC)

- autorisé M. le Maire :

. à signer le(s) marché(s) à intervenir après appel d'offres ou procédure négociée,

. à solliciter la participation du Département du Doubs et d'autres partenaires,

. à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

29 - Groupe Scolaire Bourgogne - Travaux de sécurité à l'école maternelle - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les travaux de sécurité (coût total estimatif : 250 000 F)

- autorisé M. le Maire :

. à signer le(s) marché(s) à intervenir après appel d'offres ou procédure négociée,

. à solliciter la participation financière de l'Etat, du Département du Doubs et d'autres partenaires,

. à solliciter et l'autorisation de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

30 - Forêts communales :

a) Surveillance à cheval - Demande de subvention au Service Régional du Haras de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention au Service Régional du Haras de Besançon au titre de 1996 pour le développement de cette activité équestre.

b) Travaux sylvicoles sur feuillus :

b₁) Demandes de subventions auprès de l'Etat

Adopté à l'unanimité (subvention de 107 650 F représentant 50 % du financement).

b₂) Demandes de subventions auprès de la Région

Adopté à l'unanimité (subvention de 18 900 F HT).

c) Travaux sylvicoles sur résineux - Demande de subvention auprès de l'Etat

Adopté à l'unanimité (subvention de 8 000 F, soit 40 % du financement).

d) Programme des travaux de gestion forestière 1997 - Conventions à intervenir avec l'Office National des Forêts

Adopté à l'unanimité.

e) Destination des coupes de bois à marquer en 1997

Adopté à l'unanimité.

31 - Forêt communale de Chailluz - Travaux d'entretien et de gestion nécessaires pour l'accueil du public - Prorogation de la convention passée avec l'Office National des Forêts

Adopté à l'unanimité.

32 - Espaces verts urbains - Espaces naturels sensibles - Demandes de subventions au Département

Adopté à l'unanimité (coût total des projets : 741 000 F).

33 - Exercice 1997 - Service Assainissement - Marchés annuels - Travaux de branchements à l'égout - Fourniture de produits de déphosphatation - Fourniture de floculants pour la désydratation des boues d'épuration - Passation de marchés sur appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

34 - Exercice 1997 - Marché de branchement au réseau d'eau - Passation de marché sur appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

35 - Exercice 1997 - Marché de fournitures de matériels en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau - Passation de marché sur appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

36 - Entretien des bâtiments communaux - Marché de l'année 1994 - Transaction suite à l'annulation d'un avenant

Adopté à l'unanimité.

37 - Projet Urbain Marché / Beaux-Arts - Demande de Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet

Adopté à l'unanimité moins six abstentions. Le Conseil Municipal a approuvé le dossier constitué, a décidé de solliciter M. le Préfet pour l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP et a désigné la Ville et la SEDD comme bénéficiaires de la DUP à intervenir;

38 - Parc Scientifique et Industriel - Bilan de la concertation - Information

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le bilan de la concertation préalable qui n'a pas fait apparaître d'hostilité au projet.

39 - Dénominations de voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer de nouvelles voies :

- Rue Suzanne VALADON (quartier des Tilleroyes)
- Rue Berthe MORISOT (quartier des Tilleroyes)
- Rue Général Charles DELESTRAINT (quartier des Montboucons)
- Place du 19 Mars 1962 (entre les rues Oudet et Antide Janvier).

40 - Domaine communal :

- a) Acquisition d'une propriété 12, chemin de l'Epitaphe à M. RANCE Lucien
Adopté à l'unanimité (coût : 1 130 000 F).
- b) Aménagement du secteur Est - Réserve foncière - Acquisition de terrains aux Consorts BETAIN
Adopté à l'unanimité (coût : 625 220 F + frais d'acte).
- c) Acquisition de parcelles de terrain chemin des Grands Bas à M. SERGENT Georges - Création d'une réserve foncière
Adopté à l'unanimité (coût : 1 173 300 F + frais d'acte).
- d) Avenue Clemenceau - Acquisition de terrain à l'Etat - Ministère de la Défense
Adopté à l'unanimité (coût : 600 F).
- e) Impasse Granvelle - Acquisition pour alignement d'une propriété à M. SCHAD et à Mme ZANCHI
Adopté à l'unanimité (coût : 93 000 F).
- f) Aliénation d'une parcelle de terrain rue des Cras à l'OPHLM de Besançon
Adopté à l'unanimité (recette: 500 000 F).
- g) Aliénation d'une sente communale à la SAFC, chemin des Montboucons
Adopté à l'unanimité (recette: 1 510 F).
- h) Chemin Combe Macon - Echange de terrain avec la SCI Villa des Tilleuls
Adopté à l'unanimité (sans soulte).
- i) Echange de terrain avec la SCI Besançon Le Bregille 21, chemin du Fort de Bregille
Adopté à l'unanimité (sans soulte).

j) Local 6, rue Picasso à Planoise - Bail emphytéotique au profit de la SAIEMB

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'aménagement d'un local à usage associatif sportif qui sera mis à disposition de la SAIEMB par bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, moyennant une redevance annuelle de 30 F, la SAIEMB effectuant des travaux pour un montant estimé à 230 000 F.

M. l'Adjoint ANTONY, Président de la SAIEMB, ne prend pas part au vote.

41 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1^{er} août 1996 au 31 octobre 1996

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

La séance est levée à 22 heures 15.

Hôtel de Ville, le 18 décembre 1996
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,